

Délibération n°2022-11-124

Date de convocation : 9 novembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Désignation d'un représentant suppléant de la CCPL au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Morlaix

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSECC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie

Avaient donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CARRER Bernadette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est un outil de coopération entre EPCI ayant vocation à établir un projet de territoire applicable sur le périmètre des EPCI membres et participer à sa mise en œuvre.

Le PETR du Pays de Morlaix est composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- la Communauté d'agglomération Morlaix Communauté,
- la Communauté de communes du Pays de Landivisiau,
- Haut-Léon Communauté.

Le PETR a comme missions principales :

- d'exercer les activités d'étude, d'animation ou de gestion, de communication, nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus par le projet de territoire ou d'intérêt du PETR,
- de constituer le cadre de contractualisation infra régional et infra départemental des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires,
- d'animer et de concerter les différents acteurs publics ou privés du territoire en vue de favoriser la réalisation de ses objectifs,
- d'exercer les fonctions de représentation auprès des pouvoirs publics dans le cadre de ses missions.

Le PETR du Pays de Morlaix est administré par un comité syndical composé de 16 sièges, répartis de la manière suivante :

- Morlaix Communauté : 8 sièges (8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants)
- Communauté de communes du Pays de Landivisiau : 4 sièges (4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants)
- Haut-Léon Communauté : 4 sièges (4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants)

Au cours du conseil communautaire du 3 septembre 2020, il a été procédé à la désignation de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au sein de cette instance, conformément aux statuts du PETR du Pays de Morlaix, à savoir

- Titulaires : Henri BILLON, Marie Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL
- Suppléants : Jean JEZEQUEL, Philippe HERAUD, Gilbert MIOSSEC, Babeth GUILLERM.

Suite au décès de Philippe HERAUD en juin 2022, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant. Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de procéder au vote à main levée.**
- **Procède à la désignation d'un nouveau représentant suppléant au sein du PETR du Pays de Morlaix.**
- **Dit que les représentants du PETR Pays de Morlaix sont les suivants :**
 - **Titulaires : Henri BILLON, Marie Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.**
 - **Suppléants : Jean JEZEQUEL, Gilbert MIOSSEC, Babeth GUILLERM, Jean-Pierre BRETON.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 18 novembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Bernadette CARRER.

Le Président,
Henri BILLON.

